

COMMUNIQUE DE PRESSE  
Paris, le 17 avril 2019

## ENSEMBLE POUR NOTRE-DAME DE PARIS

### La Demeure Historique et la Fondation pour les Monuments Historiques unissent leurs forces pour la cathédrale Notre-Dame de Paris

Au lendemain du terrible incendie qui a en partie détruit la cathédrale Notre-Dame de Paris, la Fondation pour les Monuments Historiques, qui œuvre à la pérennisation et la sauvegarde des monuments classés et inscrits, publics et privés, et la Demeure Historique, qui représente, conseille et accompagne les acteurs du patrimoine que sont les propriétaires-gestionnaires de monuments et jardins historiques privés, se mobilisent pour le grand chantier de restauration de Notre-Dame de Paris.

- La Fondation pour les Monuments Historiques lance à cet effet une collecte baptisée « **Ensemble pour Notre-Dame de Paris** » visant à recueillir des dons auprès de tous les citoyens amoureux du patrimoine et des propriétaires-gestionnaires de monuments historiques, acteurs du patrimoine sur l'ensemble des territoires.
- La Demeure Historique invite l'ensemble de ses adhérents, qui accueillent chaque année près de 9 millions de visiteurs, à faire don de leurs recettes d'ouverture au public de la journée du 15 août, très fréquentée dans les monuments.

La Fondation pour les Monuments Historiques et la Demeure Historique s'engagent à reverser les fonds ainsi recueillis pour le financement d'une tranche de travaux à définir en lien avec les services de l'Etat en charge du projet de restauration. Elles affirment ainsi la solidarité des acteurs du patrimoine, confrontés à de multiples défis dont celui de la sécurité et de la pérennité et entendent s'inscrire dans l'immense mouvement national et international qui prouve l'attachement de tous au patrimoine.

*Créée en 2008 sous l'égide de la Fondation de France puis reconnue d'utilité publique et abritante en avril 2018, la Fondation pour les Monuments Historiques assure la pérennité et la sauvegarde des monuments historiques, publics et privés, et de leurs abords. Tout don effectué à la Fondation pour les Monuments Historiques permet de bénéficier des réductions d'impôt (impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés et impôt sur la fortune immobilière).*

*Association nationale fondée en 1924 et reconnue d'utilité publique depuis 1965, la Demeure Historique regroupe et accompagne plus de 3 000 monuments privés dans leur mission d'intérêt général de préservation et de transmission.*

#### Contacts :

- Benoît Bassi, président de la Fondation pour les Monuments Historiques  
06 07 29 98 51

[www.fondationmh.fr](http://www.fondationmh.fr)

- Jean de Lambertye, président de la Demeure Historique  
06 07 75 10 14

[www.demeure-historique.org](http://www.demeure-historique.org)